

1
(N° 202.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean Vandervelden.

MESSIEURS,

Par pétition du 6 mai 1840, le sieur Jean Vandervelden, caporal au 3^e régiment de chasseurs à pied, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Heze (Pays-Bas), le 24 novembre 1802, fut incorporé, comme milicien de la levée de 1822, dans l'armée des Pays-Bas. Congédié après cinq années de service, il y rentra immédiatement en qualité de remplaçant d'un milicien de la classe de 1827. Au mois d'octobre 1830, il fut envoyé avec son corps à Maestricht, dont il déserta le 18 avril 1834. Le 24 du même mois, il fut reçu dans l'armée belge.

Depuis près de neuf ans qu'il se trouve parmi nous, sa conduite a été irréprochable au témoignage de l'officier qui le commande et qui appuie sa requête.

L'autorité judiciaire se demande si sa désertion du drapeau auquel il devait fidélité, n'est pas un obstacle à la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

J. MAERTENS.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
